

44, rue Rhin et Danube

87 280 LIMOGES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nous venons d'être informés de la situation des élèves infirmiers en 3eme année de l'école d'infirmières du CHU de Limoges.

En lien avec la crise sanitaire, les étudiants ont dû, dans un premier temps, interrompre le stage qu'ils étaient en train d'effectuer.

On les a ensuite mobilisés sur d'autres lieux afin de palier aux manques dans les secteurs en tension ou en risque de l'être. On leur a fait signer plus ou moins « volontairement » de nouvelles conventions de stage.

Ils renforcent maintenant les équipes soignantes dans les divers services de l'hôpital, tels que les urgences, l'unité COVID 19, la réanimation ou encore dans les EHPAD. La validation des stages étant obligatoire pour l'obtention du diplôme, difficile pour ces futurs professionnels de refuser leur nouvelle affectation.

Ils sont donc envoyés au front, et certaines structures leur imposent même de laver leurs vêtements de travail chez eux, au risque de ramener le virus à la maison. Certains d'entre eux s'auto confinent pour ne pas transmettre le virus à leurs parents.

Les élèves se voient contraints de travailler de jour comme de nuit dans des services à hauts risques avec une indemnisation portée à 10,32 euros par jour, au lieu des indemnités prévues officiellement. Un arrêté publié au journal officiel indique le montant des indemnités fixées pour les étudiants réquisitionnés dans le cadre de la gestion de cette crise sanitaire. « **...L'indemnité des étudiants en soins infirmiers** est fixée à 12 euros entre 8 heures et 20 heures, 18 euros entre 20 heures et 23 heures et de 6 heures à 8 heures, et 24 euros entre 23 heures et 6 heures ainsi que les dimanches et jours fériés... »

Certes, les 3^{ème} année sont considérés grâce à leurs études comme des aides-soignants à part entière et peuvent de ce fait, apporter un certain soutien logistique aux équipes en place. Par contre, ils ne doivent pas être là pour remplacer des titulaires mais pour apprendre tout en aidant. **Pour Inter87 FSU**, il est inacceptable que ces jeunes soient utilisés pour remplacer du personnel absent (infirmiers ou aide soignants) tout en étant rémunérés sur la base d'un stage « classique », c'est-à-dire 50 € par semaine de 35H. Dans ce cas de figure, les élèves ne doivent pas être considérés comme stagiaires, mais bien comme personnels hospitaliers. Ils doivent donc pouvoir espérer une juste reconnaissance de leur implication dans la crise que nous traversons aujourd'hui.

Une des leçons à tirer de cette crise sanitaire, c'est qu'il est inadmissible de continuer à vouloir faire fonctionner l'hôpital au moindre coût !

Le syndicat INTER87 FSU est joignable au 06 84 12 10 25 (Corinne LABROUSSE).